



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Petromark Ceramic Paste powercan
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Petromark Ceramic Paste powercan 10429

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée lubrifiant

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

- Petromark Automotive Chemicals B.V.
- Rooswijkweg 316, 1951 ME
- Velsen-Noord – Nederland
- T +31 251 211397
- info@petromark.eu

· **Service chargé des renseignements:** Research & Development: sales@petromark.eu

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Pendant les heures normales de bureau: Tel: +31 251 211397

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|----------|----------------------|
| Aérosols | Catégorie 3 - (H229) |
|----------|----------------------|

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Petromark Ceramic Paste powercan 10429
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | EC No (EU Index No). | CAS No. | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Numéro d'enregistrement REACH |
|--------------------------------|--------------------------|------------|---|--|-----------|------------------------|-------------------------------|
| Titane (dioxyde de) 10 - <20 % | (022-006-00-2) 236-675-5 | 13463-67-7 | [C] | - | - | - | 01-2119489379-17-XXXX |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

| Nom chimique | EC No (EU Index No) | CAS No | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---------------------|--------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| Titane (dioxyde de) | (022-006-00-2) 236-675-5 | 13463-67-7 | - | - | - | - | - |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

| Nom chimique | Notes |
|----------------------------------|--------|
| Titane (dioxyde de) - 13463-67-7 | V,W,10 |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Petromark Ceramic Paste powercan 10429
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. |
| Contact avec la peau | En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau et du savon. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau.

Produits de combustion dangereux Dioxyde de carbone (CO₂). La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Petromark Ceramic Paste powercan 10429
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

d'informations. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable

| Nom chimique | Union européenne | France |
|-----------------------------------|------------------|-------------------------------|
| Titane (dioxyde de) 13463-67-7 | - | VLEP 8h: 10 mg/m ³ |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Petromark Ceramic Paste powercan 10429
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | | | |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Titane (dioxyde de) (13463-67-7) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 10 mg/m ³ | |

| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | | | |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Titane (dioxyde de) (13463-67-7) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 700 mg/kg pc/jour | |

Predicted No Effect Concentration (PNEC) Aucune information disponible.

| Concentration prévisible sans effet (PNEC) | |
|--|--|
| Titane (dioxyde de) (13463-67-7) | |
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau de mer | 0.0184 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 1000 mg/kg |
| Eau douce | 0.184 mg/l |
| Sédiments marins | 100 mg/kg |
| Terrestre | 100 mg/kg |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 100 mg/l |
| Eau douce – intermittent | 0.193 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
- Protection des mains** Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés.
- Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
- Type de filtre recommandé :** Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Pâte Aérosol

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Petromark Ceramic Paste powercan 10429
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Incompatible avec les agents comburants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mesures numériques de toxicité

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---------------------|-----------------------|--------------------|----------------------------|
| Titane (dioxyde de) | >10000 mg/kg (Rattus) | LD50 > 5000 mg/Kg | = 5.09 mg/L (Rattus) 4 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--|--------|-------------------|---------------|--------------------|--------------|
| OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la | Lapin | Cutané(e) | | | Non irritant |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Petromark Ceramic Paste powercan 10429
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

| | | | | | |
|------|--|--|--|--|--|
| peau | | | | | |
|------|--|--|--|--|--|

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--|--------|-------------------|---------------|--------------------|--------------|
| OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux | Lapin | Œil | | | Non irritant |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
|---|--------|-------------------|-----------------------------------|
| OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée | Cobaye | Cutané(e) | N'est pas un sensibilisant cutané |
| OECD Test No. 429: Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay | Souris | Cutané(e) | N'est pas un sensibilisant cutané |

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Petromark Ceramic Paste powercan 10429
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

12.1. Toxicité

Écotoxicité

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|-----------------------------------|--|---------|------------------------------------|-----------|-----------|------------------------|
| Titane (dioxyde de) 13463-67-7 | LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203 | - | - | - | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---------------------|--|
| Titane (dioxyde de) | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Catalogue européen des déchets 13 02 05
15 01 04 emballages métalliques
16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Petromark Ceramic Paste powercan 10429
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|--------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1950 |
| 14.2 Nom d'expédition | AÉROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2 |
| Étiquettes | 2.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| Description | UN1950, AÉROSOLS, 2, (E) |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | 327, 625, 344, 190 |
| Code de classification | 5A |
| Code de restriction en tunnel | (E) |
| Quantité limitée (LQ) | 1 L |

IMDG

| | |
|--|----------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1950 |
| 14.2 Nom d'expédition | AÉROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| Description | UN1950, AÉROSOLS, 2.2 |
| 14.5 Polluant marin | NP |
| 14.6 Dispositions spéciales | 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959 |
| Quantité limitée (LQ) | See SP277 |
| N° d'urgence | F-D, S-U |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Sans objet |

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1950 |
| 14.2 Nom d'expédition | AÉROSOLS, NON-INFLAMMABLES |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| Description | UN1950, AÉROSOLS, NON-INFLAMMABLES, 2.2 |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | A145, A167, A98, A802 |
| Quantité limitée (LQ) | 30 kg G |
| Code ERG | 2L |

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Petromark Ceramic Paste powercan 10429
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle

BGW

Valeur limite biologique

Plafond

Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Méthode utilisée

Toxicité aiguë par voie orale

Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée

Méthode de calcul

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Petromark Ceramic Paste powercan 10429
Remplace la version : 04-nov.-2021

Date de révision 10-nov.-2022
Numéro de révision 1.01

| | |
|---|-----------------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | D'après les données d'essai |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |
| | D'après les données d'essai |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)
European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
National Institute of Technology and Evaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 10-nov.-2022

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité